

Note conjoncturelle

4^e trimestre 2021



**Inclut un point de situation
liée à la crise sanitaire**



Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note conjoncturelle régionale du 4^e trimestre 2021

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avertissement :

Compte tenu de la crise sanitaire, l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.

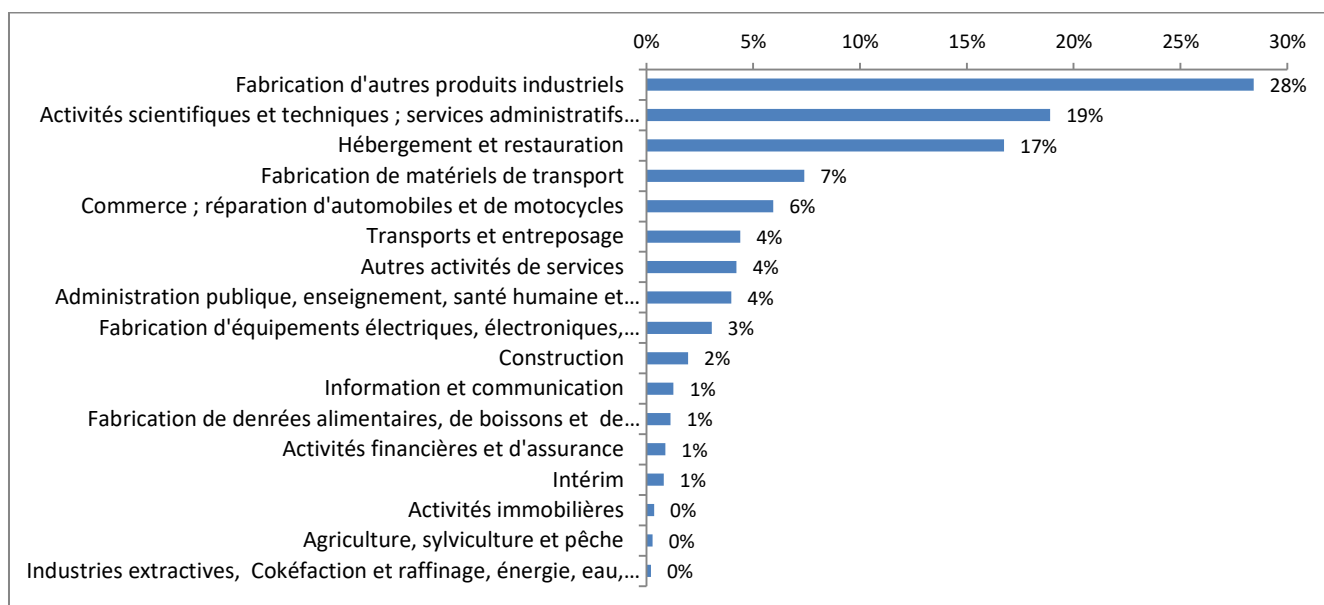
Point de situation liée à la crise sanitaire

Le recours à l'activité partielle a concerné près de 18 000 salariés en décembre 2021

Environ 3 900 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois de décembre 2021. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à 17 600 salariés, pour près de 575 000 heures indemnisées. Que ce soit en termes d'effectif (près de 11 % du total France entière) ou de nombre d'heures indemnisées (9% du total France entière), la région se situe au 2^e rang, après l'Ile-de-France.

Dans la région, la fabrication d'autres produits industriels concentre 28 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en décembre 2021, suivie des activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (19 %).

Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle par secteur d'activité



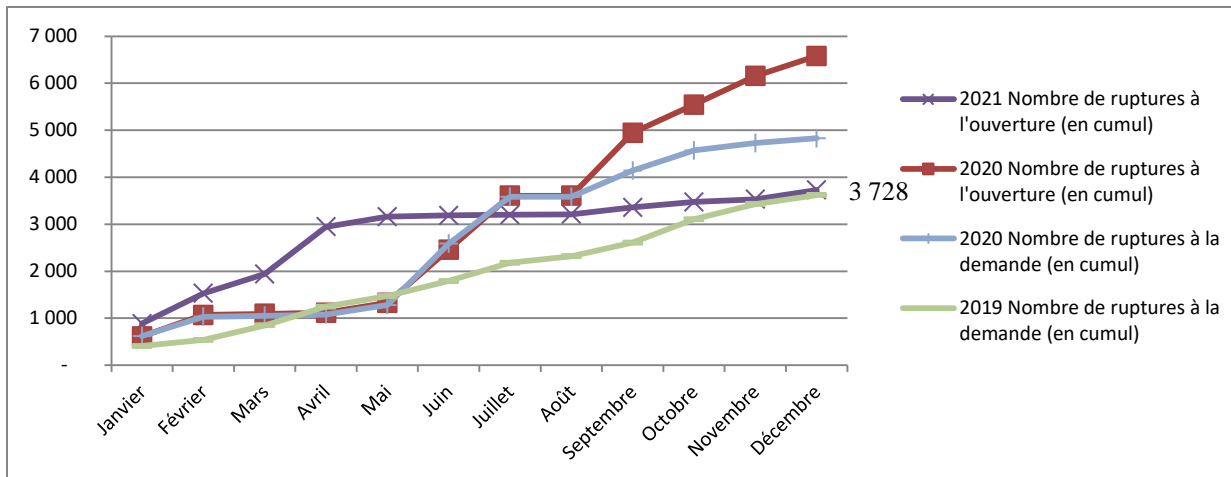
Champ : demandes d'indemnisations pour décembre 2021.

Source : ASP-DGEFP, SI Activité Partielle-Données provisoires, Traitements DREETS ARA – Chiffres arrêtés au 7 février 2022

Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, 3 728 suppressions d'emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), 1 191 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC), 3 104 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés et 1 997 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

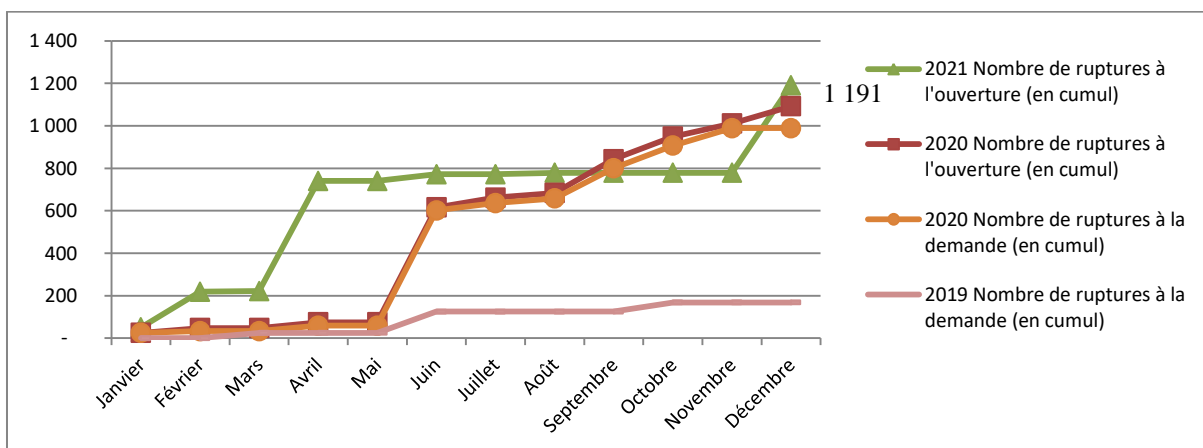
Evolution du nombre de dossiers de PSE créés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

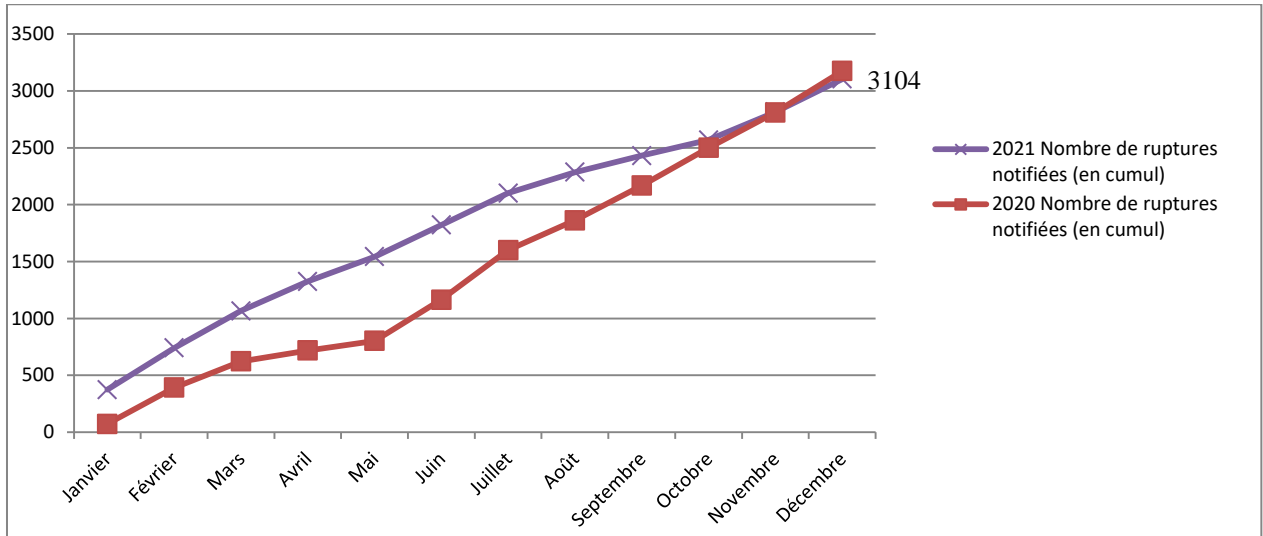
Evolution du nombre de dossiers de RCC créés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

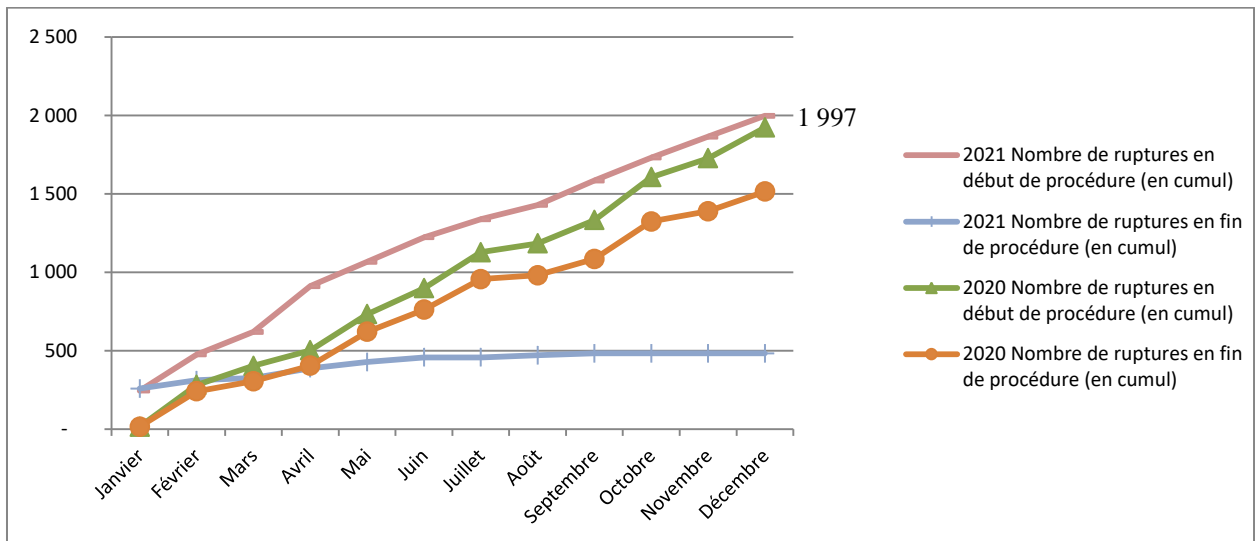
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de moins de 10 salariés créés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de 10 salariés et plus créés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

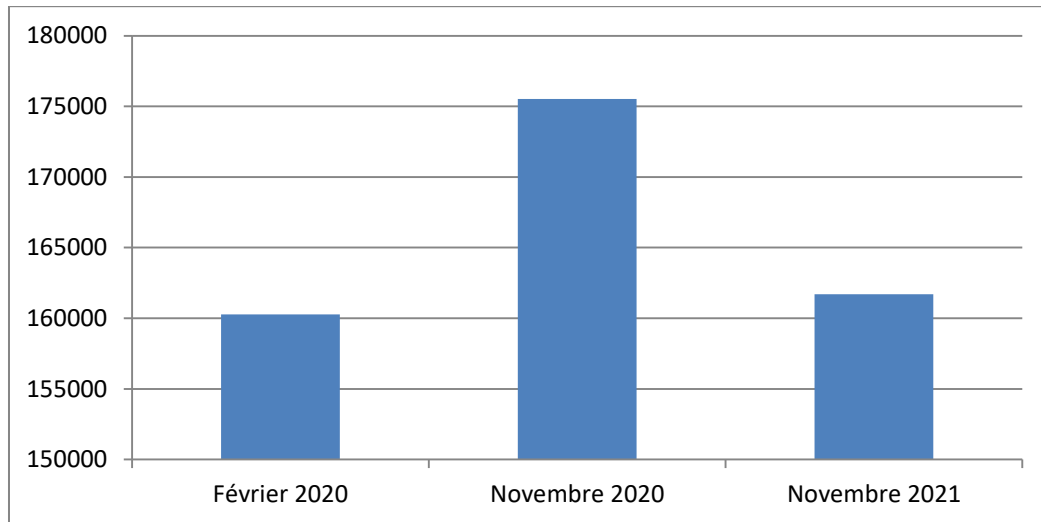
-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Prestations sociales : les bénéficiaires du RSA et de l'ASS

En novembre 2021, on dénombre 161 690 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en Auvergne-Rhône-Alpes. Entre février 2020 (début de la crise sanitaire) et novembre 2021, le nombre d'allocataires du RSA a progressé de 0,9 %.

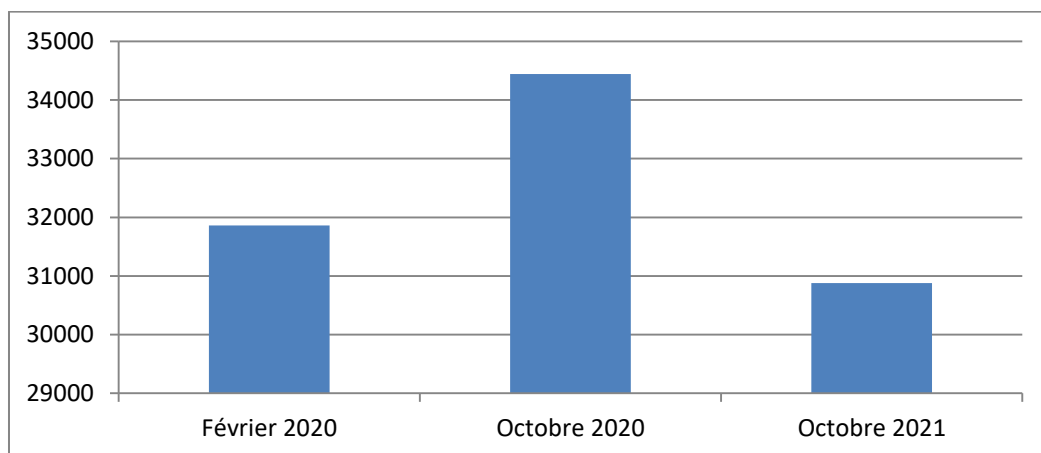
Evolution du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

En octobre 2021, on dénombre 30 880 bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) en Auvergne-Rhône-Alpes. Entre février 2020 (début de la crise sanitaire) et octobre 2021, le nombre de bénéficiaires de l'ASS baisse de 3,1 %.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **Garantie jeunes** est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. Il leur offre, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale ainsi qu'une allocation. Le dispositif peut être prolongé pour une durée maximum de six mois. Les "stocks" correspondent au nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement Garantie jeunes à la fin du mois considéré. Les "allocataires" désignent les jeunes qui bénéficient d'une allocation Garantie jeunes au titre du mois considéré parmi les jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes (87 % en mai 2020). Les "entrées initiales" correspondent au nombre de jeunes qui entrent dans l'accompagnement au cours du mois considéré. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", et suite aux annonces du Gouvernement du 26 novembre 2020, 100 000 places supplémentaires sont prévues pour l'année 2021, portant le nombre total de bénéficiaires potentiels à 200 000 jeunes accompagnés. Les conditions d'entrée (critères de non-imposition et de ressources) sont assouplies à partir du mois de juin 2021 et la durée du parcours du jeune pourra être modulée en fonction de sa situation à compter d'octobre 2021. Elle pourra aller de 9 à 18 mois afin de s'adapter aux besoins d'accompagnement.

En Bref

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente entre 2020 et 2021 (+11,6 % sur un an). Il augmente de 13,5 % au niveau national. Les encaissements d'impôts sont en forte hausse (+22,6 % d'impôt sur les sociétés, +10,1 % de TVA, +24,1 % de taxe de publicité foncière, +28,5 % de droits de mutation, sur un an). Les créations d'entreprises augmentent de 3,8 % par rapport au 3^e trimestre 2021. Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 4^e trimestre 2020 (-6,5 points), en particulier dans l'hébergement-restauration, où le taux à 30 jours (échéances de novembre 2021) diminue de 34,3 points sur un an.

La situation de l'emploi et du chômage s'améliore nettement entre le 2^e et le 3^e trimestre 2021 : l'emploi salarié est en hausse de 0,4 % et le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de 23,6 %, dépassant ainsi son niveau du 4^e trimestre 2019. Le taux de chômage est stable au 3^e trimestre. Entre le 3^e et le 4^e trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 3,9 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée a toutefois augmenté d'un point sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles augmente de 13,6 % entre le 4^e trimestre 2020 et le 4^e trimestre 2021.

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 7,9 % et de 10,3 % sur un an.

Les principaux indicateurs :

| | | |
|---|---|----------------------------|
| Chiffre d'affaires : <i>(données cumulées sur l'ensemble de l'année 2021)</i> | ➔ | +11,6 % sur un an |
| Créations d'entreprises : <i>(T4 2021)</i> | ➔ | +3,8 % sur un trimestre |
| Emploi salarié : <i>(T3 2021)</i> | ➔ | +0,4 % sur un trimestre |
| Intérim : <i>(T3 2021)</i> | ➔ | +0,9 % sur un trimestre |
| DPAE : <i>(T3 2021)</i> | ➔ | + 23,6 % sur un trimestre |
| Taux de chômage : <i>(T3 2021)</i> | ➔ | Stabilité sur un trimestre |
| Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : <i>(T4 2021)</i> | ➡ | -3,9 % sur un trimestre |
| Revenu de solidarité active (RSA) : <i>(Novembre 2021)</i> | ➡ | -7,9 % sur un an |
| Allocation de solidarité spécifique (ASS) : <i>(Octobre 2021)</i> | ➡ | -10,3 % sur un an |

Table des matières

Économie

| | |
|--|----|
| <i>Pib régional</i> | 15 |
| <i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises</i> | 16 |
| <i>Encaissements fiscaux</i> | 16 |
| <i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> | 16 |
| <i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer</i> | 17 |
| <i>Créations et défaillances d'entreprises</i> | 18 |
| <i>Importations et exportations</i> | 19 |
| <i>Conjoncture hôtelière</i> | 19 |
| <i>Conjoncture immobilière</i> | 20 |

Emploi et chômage

| | |
|--|----|
| <i>Emploi salarié (dont intérim)</i> | 21 |
| <i>Déclarations préalables à l'embauche</i> | 23 |
| <i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> | 23 |
| <i>Taux de chômage</i> | 24 |
| <i>Demande d'emploi trimestrielle</i> | 25 |

Prestations sociales

| | |
|--|----|
| <i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> | 27 |
|--|----|

Économie

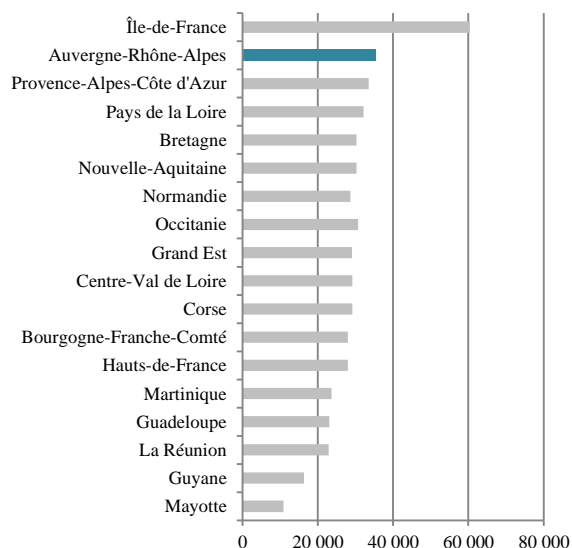
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2020

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (268 691 millions d'euros en 2020). Par habitant, cela correspond à 33 205 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (57 600 euros).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en hausse

Sur l'ensemble de l'année 2021, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint environ 493 977 millions d'euros et a ainsi augmenté de 11,6 % sur un an. Au niveau national, il augmente de 13,5 %. Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : +10,2 % dans l'industrie (contre +10,7 % au niveau national), +15,4 % dans la construction (contre +16,1 % au niveau national), et +13,9 % dans le commerce (contre +16,2 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de près de 9 % en un an (contre près de +13 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

| | Montant 2020 (en M€) | Montant 2021 (en M€) | Evolution annuelle |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires : | | | |
| Total Auvergne Rhône-Alpes | 442 479 | 493 977 | 11,6% |
| Dont : Industrie | 111 781 | 123 127 | 10,2% |
| Construction | 43 832 | 50 580 | 15,4% |
| Commerce | 145 019 | 165 110 | 13,9% |
| Total France | 4 967 270 | 5 636 200 | 13,5% |
| Investissement : | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 3 569 | 3 885 | 8,9% |
| France | 44 229 | 49 917 | 12,9% |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

Les encaissements fiscaux en forte hausse

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de 22,6 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 10,1 %, ceux de taxe de publicité foncière de 24,1 % et ceux des droits de mutations de 28,5 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

| | Montant 2020 (en M€) | Montant 2021 (en M€) | Evolution annuelle |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Impôt sur les sociétés | 3 502 | 4 295 | 22,6% |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 15 563 | 17 141 | 10,1% |
| Taxe de publicité foncière | 1 547 | 1 919 | 24,1% |
| Droits de mutation | 1 563 | 2 008 | 28,5% |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

Sur l'ensemble de l'année 2021, 332 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 113 de moins qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont également en baisse sur un an (près de 8 300 personnes en moins).

| | 2020 | 2021 |
|--------------------------|--------|--------|
| Dossiers traités | 445 | 332 |
| Effectifs correspondants | 27 356 | 19 077 |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 décembre

Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 4^e trimestre 2021

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en baisse par rapport au 4^e trimestre 2020. Fin décembre 2021, le taux à 30 jours (échéances de novembre 2021) atteint 1,9 %, soit une baisse de 6,5 points par rapport au mois de novembre 2020. Il baisse dans tous les secteurs et notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'hébergement-restauration (-34,3 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2021) est en baisse de 0,8 point par rapport à septembre 2020. Il atteint 2,6 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

| Données observées à fin décembre 2021 | Taux en montant | Évolution 2021/2020 |
|--|------------------|---------------------|
| Échéance + 30 jours (mois de l'échéance) | 1,9% (nov-2021) | -6,5 pt |
| Dont : Industrie | 0,8% | -3,5 pt |
| Construction | 2,8% | -3,4 pt |
| Commerce | 1,2% | -9,9 pt |
| Hébergement-Restauration | 15,5% | -34,3 pt |
| Autres services | 1,7% | -6,5 pt |
| Intérim | 0,5% | -3,1 pt |
| Échéance + 90 jours (mois de l'échéance) | 2,6% (sept-2021) | 0,8 pt |

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées depuis le quatrième trimestre 2019 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre mais baisse sur un an

Au quatrième trimestre 2021, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+3,8 % sur un trimestre, contre +2,2 % au niveau national) pour s'établir à 30 201. Cette hausse est visible dans l'industrie (+12,9 %), dans la construction (+10,6 %) et dans les services (+4,1 %). *A contrario*, les créations d'entreprises diminuent dans le regroupement Commerce, transports, hébergement et restauration (-1,3 %).

Sur un an, les créations d'entreprises dans la région baissent de 2 % et de 2,2 % au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 3 049 en 2021, soit une baisse de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 11,9 % sur la même période.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

| | 4 ^e Trim. 2020 | 3 ^e Trim. 2021 | 4 ^e Trim. 2021 | Trim. | Annuelle |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------|--------------|
| Total régional | 30 819 | 29 092 | 30 201 | 3,8% | -2,0% |
| hors micro-entrepreneurs | 9 608 | 10 177 | 10 293 | 1,1% | 7,1% |
| micro-entrepreneurs | 21 210 | 18 915 | 19 908 | 5,2% | -6,1% |
| Total France | 250 009 | 239 248 | 244 502 | 2,2% | -2,2% |
| hors micro-entrepreneurs | 85 446 | 86 598 | 87 404 | 0,9% | 2,3% |
| micro-entrepreneurs | 164 563 | 152 650 | 157 099 | 2,9% | -4,5% |

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

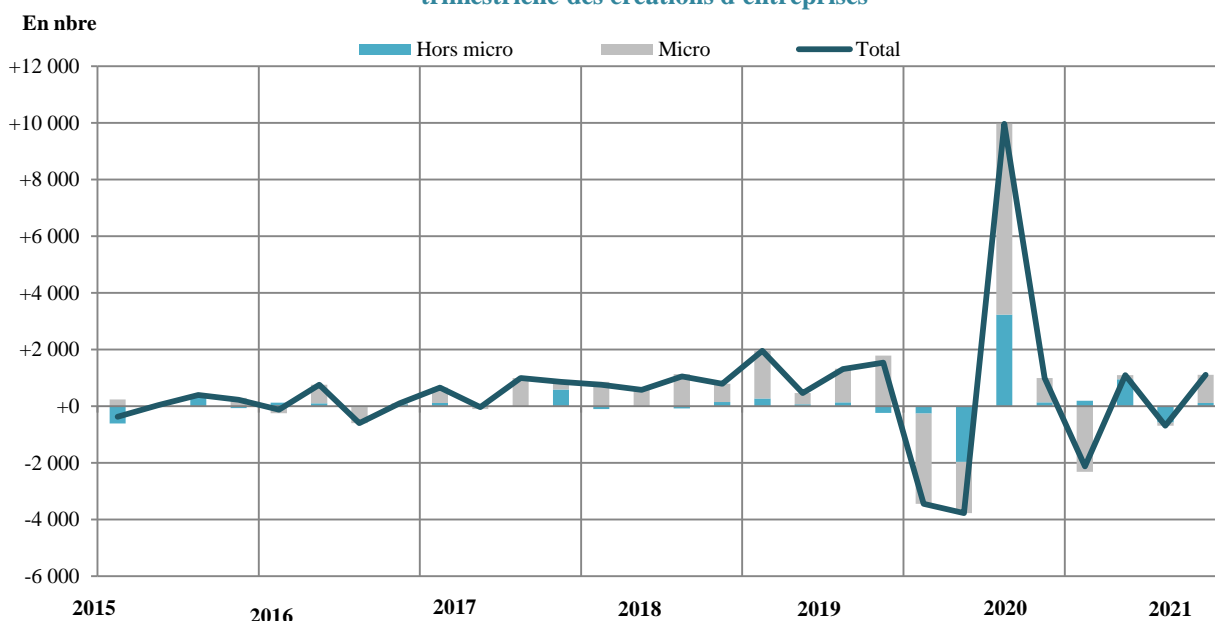
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

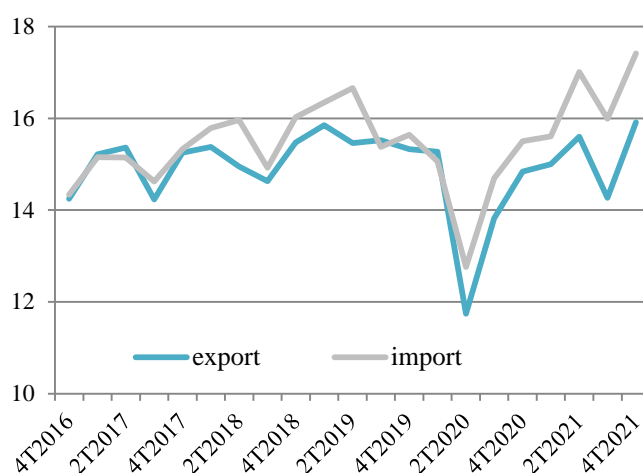
Hausse annuelle des exportations et des importations sur un an

Au 4^e trimestre 2021, le montant des **exportations** s'est élevé à près de 15,9 milliards d'euros, soit une hausse de 7,2 % par rapport au 4^e trimestre 2020. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 17,4 milliards d'euros sont en hausse de 12,3 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12 % en 2021 (contre 11,4 % un an auparavant). Elle est de 10,9 % au niveau national.

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

L'activité hôtelière en nette augmentation sur un an

Au 4^e trimestre 2021, 4 614 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit plus du double d'un an auparavant. Ce contraste s'explique par la très faible fréquentation hôtelière durant le confinement instauré au 4^e trimestre 2020.

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

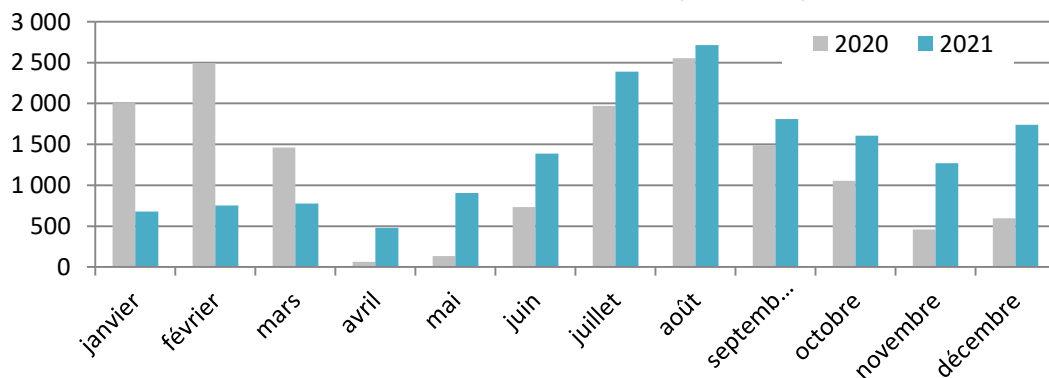
| | T4 2020 | T1 2021 | T2 2021 | T3 2021 | T4 2021 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de nuitées en milliers | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 2 110 | 2 204 | 2 771 | 6 909 | 4 614 |
| France métropolitaine | 17 428 | 15 530 | 23 137 | 57 152 | 41 700 |
| Evolution annuelle | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | -57,0% | -63,0% | 197,3% | 14,9% | 118,7% |
| France métropolitaine | -62,3% | -54,5% | 183,5% | 24,4% | 139,3% |

*données non disponibles

**données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Les autorisations de logements neufs et les mises en chantiers augmentent fortement

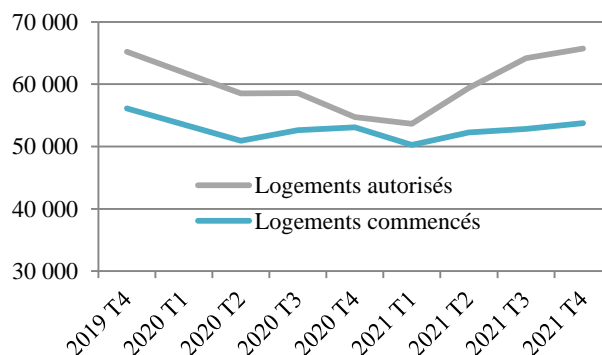
Sur l'ensemble de l'année 2021, 65 720 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une hausse de 16,8 % par rapport à l'année précédente (contre +18,8 % au niveau national). Si les autorisations de logements augmentent dans la plupart des départements de la région, elles diminuent dans l'Ain (-2,2 %), dans le Nouveau Rhône (-16,7 %) et en Haute-Savoie (-11,7 %).

Sur la même période, 53 770 **logements ont été mis en chantier**, soit une hausse de 12,7 % par rapport à l'année précédente (contre +10,7 % au niveau national). Cette hausse concerne aussi bien les logements individuels que collectifs. Les mises en chantier augmentent dans tous les départements, à l'exception de la Métropole de Lyon (-2,2 %).

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,7 millions de m² sur l'ensemble de l'année 2021, soit une hausse de près de 2 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 0,1 % par rapport à l'année précédente. Il atteint environ 3,2 millions de m² sur la période.

Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.

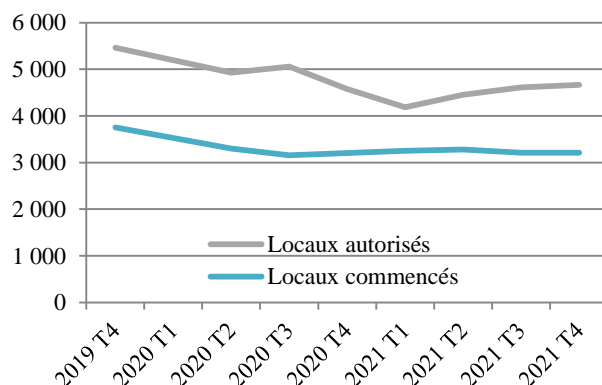
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

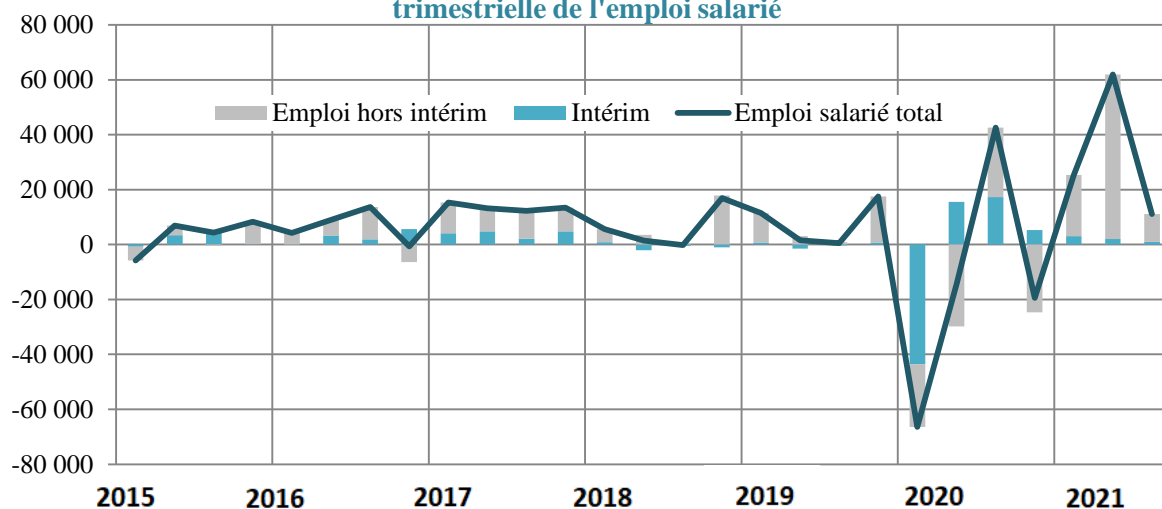
Emploi et chômage

Hausse de l'emploi salarié

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 3^e trimestre 2021** (+ 0,4 %, autant qu'au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 101 700 salariés. Si l'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+11 100 emplois supplémentaires dans la région), c'est

l'emploi hors intérim qui représente l'essentiel de cette augmentation (+10 170 emplois). L'emploi progresse davantage dans le secteur privé (+0,4 %) que dans le secteur public (+ 0,3 %). **Sur un an**, la région gagne environ 79 000 emplois (+2,6 %), soit une hausse plus importante qu'au niveau national (+2,2 %).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 3^e trimestre 2021, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 11 100 emplois : + 10 170 emplois hors intérim, contre + 930 emplois intérimaires

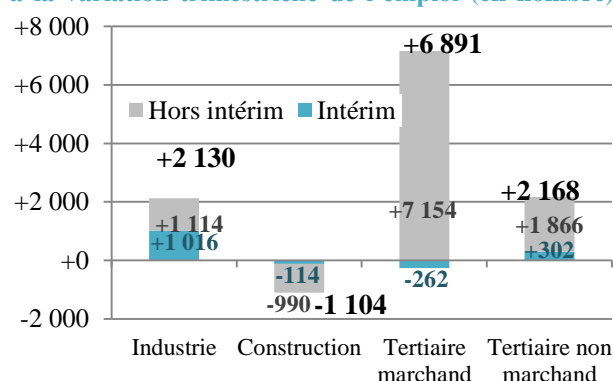
Au 3^e trimestre, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** (+2 130 emplois ; +0,4 %) portés autant par l'augmentation de l'emploi hors intérim (+1 114) que par l'emploi intérimaire (+1 016 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 1,6 %.

Sur le trimestre, les effectifs salariés diminuent dans la **construction** (- 1 104 emplois ; -0,5 %), avec fort recul de l'emploi hors intérim (-990 emplois) et plus léger dans l'intérim (-114). Sur un an, l'emploi salarié dans la construction augmente toutefois de 2,4 %.

Le secteur **tertiaire marchand** est en augmentation au troisième trimestre (+ 6 900 emplois, +0,5 %), porté par l'emploi hors intérim. Sur un an, les effectifs augmentent de 3,7 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** augmente de 0,2 % sur ce trimestre (près de 2 200 emplois supplémentaires) et de 1,5 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 4^e trimestre 2021 seront disponibles en avril 2022.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

| | 2020 T3 | 2021 T2 | 2021 T3 | évolution trim. | évolution annuelle | Taux de recours à l'intérim |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|
| Agriculture | 24 300 | 25 500 | 26 500 | 4,0% | 8,8% | 1,1% |
| Industrie | 519 300 | 525 300 | 527 500 | 0,4% | 1,6% | 7,8% |
| Construction | 204 800 | 210 900 | 209 800 | -0,5% | 2,4% | 9,4% |
| Tertiaire marchand | 1 339 300 | 1 382 500 | 1 389 400 | 0,5% | 3,7% | 3,1% |
| Tertiaire non marchand | 935 000 | 946 500 | 948 600 | 0,2% | 1,5% | 0,6% |
| Total régional | 3 022 800 | 3 090 600 | 3 101 700 | 0,4% | 2,6% | 3,6% |
| Dont : Intérim | 98 800 | 109 200 | 110 100 | 0,9% | 11,5% | |
| Dont : Hors intérim | 2 924 000 | 2 981 400 | 2 991 600 | 0,3% | 2,3% | |
| Dont : Secteur privé | 2 376 200 | 2 439 900 | 2 449 200 | 0,4% | 3,1% | |
| Dont : Secteur public | 646 600 | 650 800 | 652 500 | 0,3% | 0,9% | |
| Total France (Hors Mayotte) | 25 231 200 | 25 677 400 | 25 785 600 | 0,4% | 2,2% | 3,1% |

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

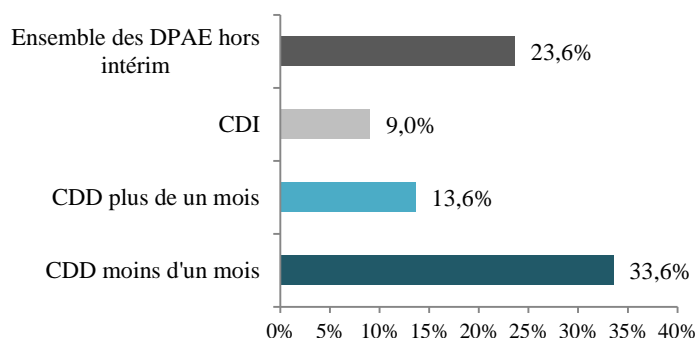
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en hausse

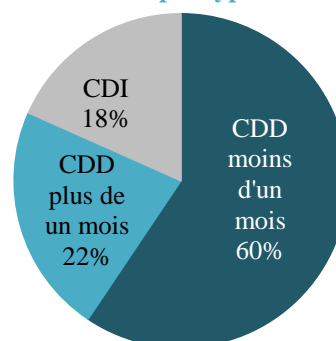
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim progressent au 3^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent (+23,6 %). Le volume des DPAE dépasse désormais son niveau d'avant crise (+2,3% par rapport au T4 2019). Sur un trimestre, cette hausse concerne tous les types de contrat (CDD et CDI). Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (60 %) qui augmentent de 33,6 %.

Par rapport au 4^e trimestre 2019, les DPAE augmentent de 2,2 % dans les services, de 5,4 % dans la construction et de 16% dans l'industrie.

Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



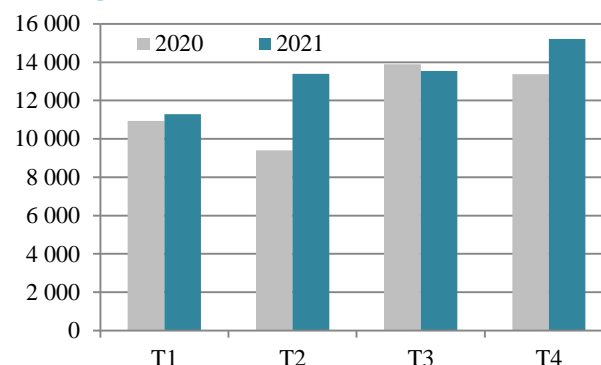
Source : Acooss/Urssaf
Données CVS – 3^e trimestre 2021

Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse

Au 4^e trimestre 2021, 15 206 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 13,6 % par rapport au 4^e trimestre 2020. Par ailleurs, ce trimestre, 1,1 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 5,1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage est stable au 3^e trimestre 2021

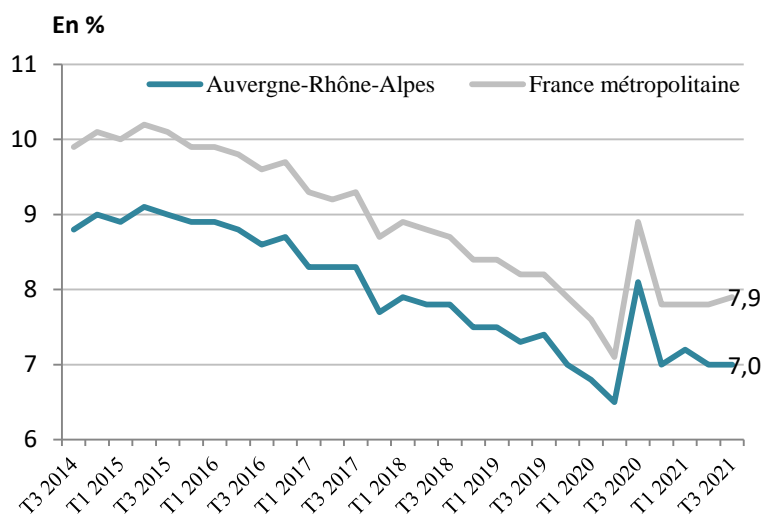
Au 3^e trimestre 2021, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est stable par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 7 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7,9 % ; +0,1 point sur un trimestre). La région se trouve au 4^e rang des régions présentant le taux le plus faible de France, derrière les régions Bretagne (6,5 %), Pays de la Loire (6,7 %), et Bourgogne-Franche-Comté (6,8 %).

Sur un an, le taux de chômage baisse de 1,1 point dans la région, et d'un point en France métropolitaine.

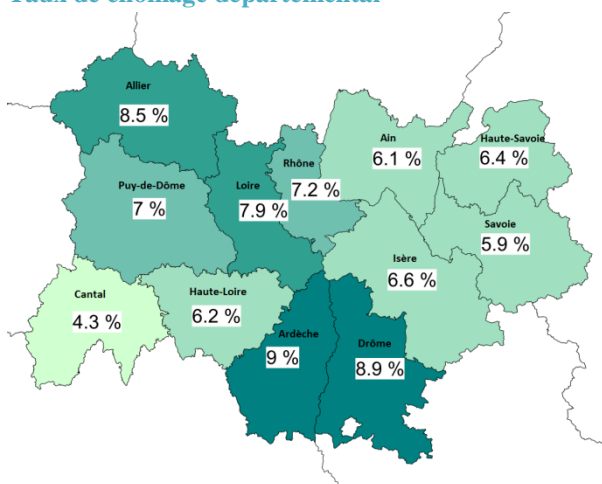
Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 9 % en Ardèche. Il augmente dans l'Ain, en Ardèche, dans la Drôme, dans la Loire et dans le Puy-de-Dôme. Il diminue dans le Cantal, en Savoie et en Haute-Savoie. Il est stable dans les autres départements. Sur un an, le taux de chômage baisse dans tous les départements de la région.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 4^e trimestre 2021 seront disponibles en avril 2022.

Taux de chômage trimestriel



Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC baisse au 4^e trimestre 2021 et sur un an

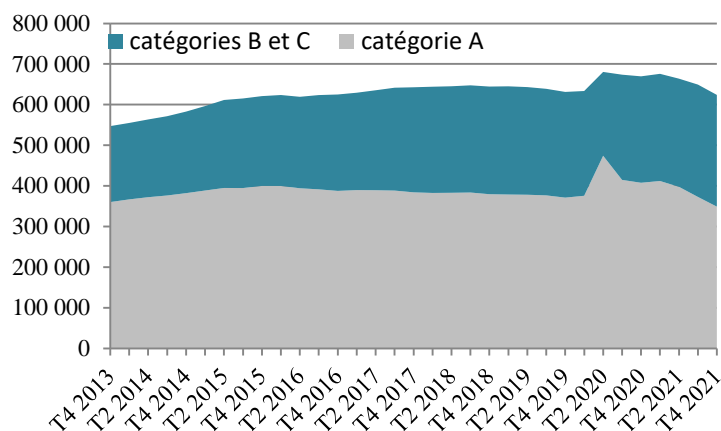
Au 4^e trimestre 2021, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 623 940 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 3,9 % **par rapport au 3^e trimestre 2021**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (-6,4 %). Les catégories B et C (regroupées) baissent de 0,5 %. Au 4^e trimestre 2021, les catégories B et C représentent 44,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 42,6 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC baisse de 6,8 %. La catégorie A baisse de 14,4 %, alors que les catégories B et C augmentent de 5 %.

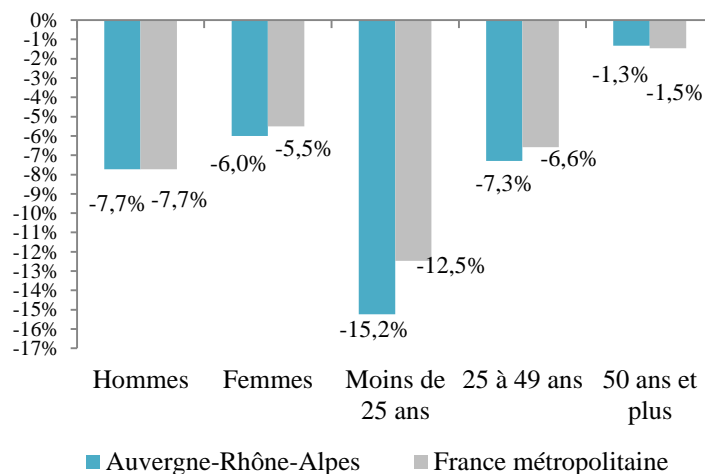
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région baisse davantage pour les hommes (-7,7 %) que pour les femmes (-6 %) par rapport au 4^e trimestre 2020.

Entre les 4^e trimestres 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 15,2 %, celui des 25 à 49 ans de 7,3 %, alors que celui des 50 ans et plus de 1,3 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



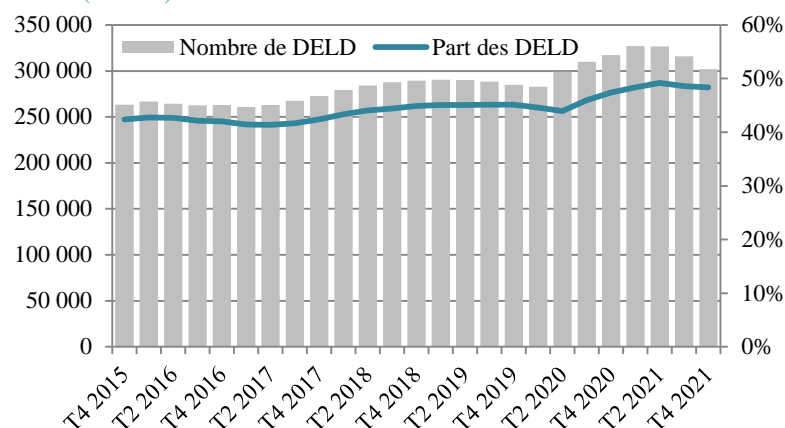
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 4,9 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 47,4 % au 4^e trimestre 2020 à 48,4 % au 4^e trimestre 2021. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 598 jours en moyenne, soit 27 jours de plus qu'au 4^e trimestre 2020.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de la prime d'activité sur un an mais hausse des allocataires de la garantie Jeunes

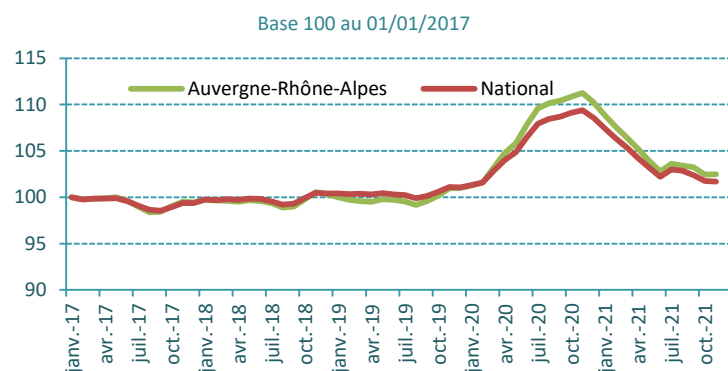
Fin novembre 2021, on dénombre 161 900 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 7,9 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Malgré une baisse depuis la fin 2020, il se situe près de 1 % au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

Fin août 2021, 8 754 personnes bénéficient de l'allocation **Garantie Jeunes** dans la région, soit une hausse de 55,7 % par rapport à août 2020 et de 42 % par rapport au début de la crise sanitaire. Août 2021 est le premier mois de recul depuis octobre 2020.

Fin octobre 2021, 30 880 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 10,3 % par rapport à octobre 2020 et de 3,1 % par rapport au début de la crise sanitaire. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

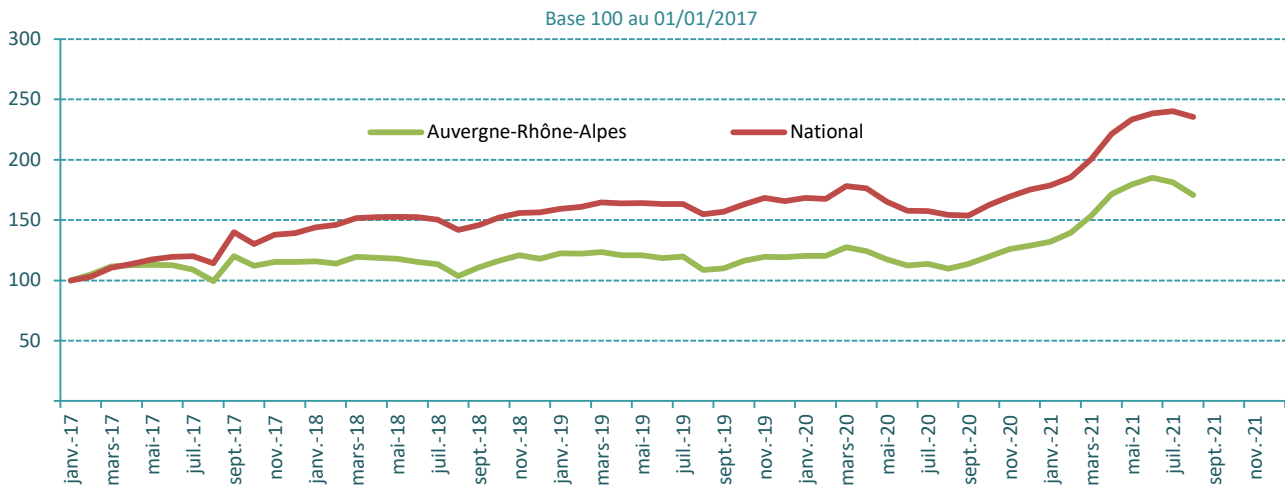
Fin novembre 2021, 516 640 personnes bénéficient de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 0,2 % par rapport à novembre 2020 et une hausse de 0,8 % par rapport au début de la crise sanitaire.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



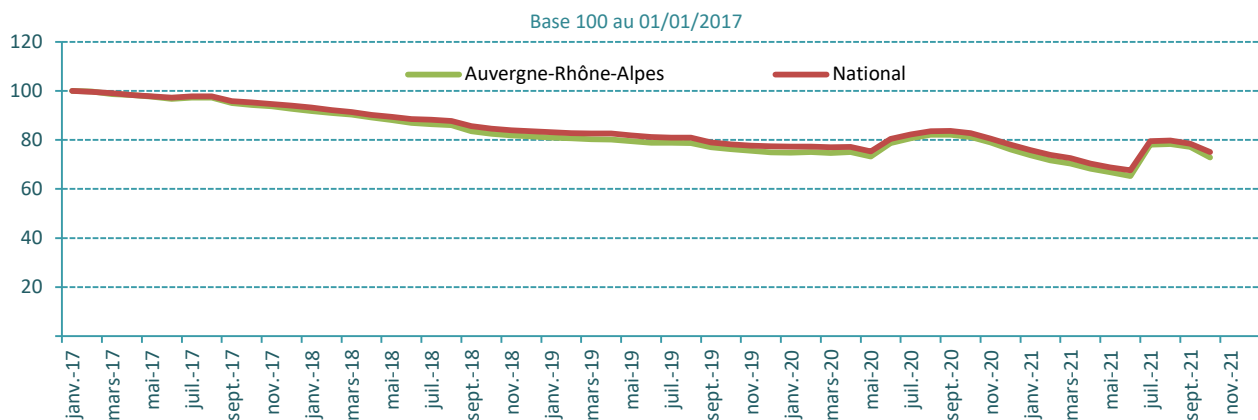
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'allocation Garantie jeunes



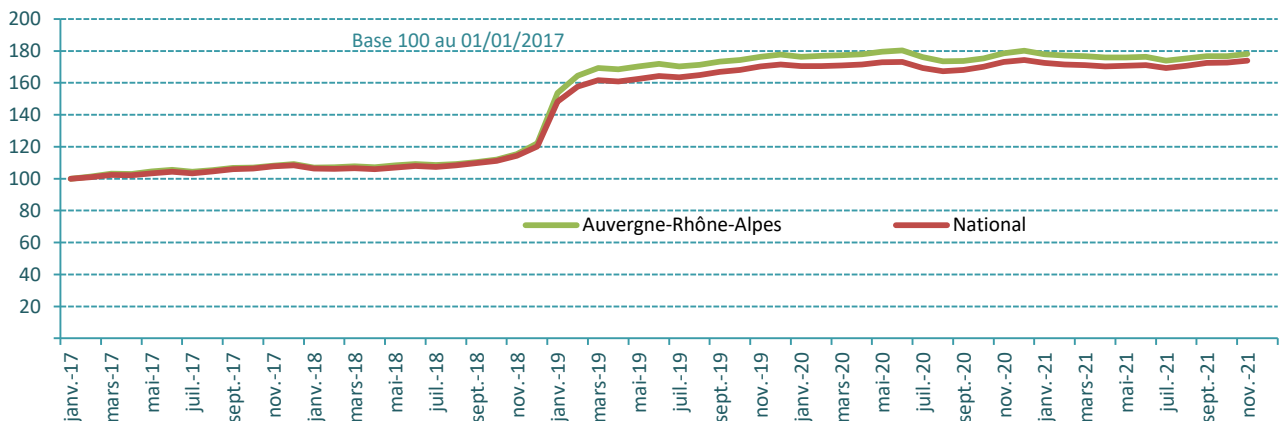
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

L'évolution de l'emploi salarié en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier (DREETS), février 2022

L'anticipation du risque d'inaptitude dans les entreprises de 50 salariés ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier (DREETS), janvier 2022

La négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés du Rhône 2017-2019 – MEYER Pascale (DREETS), septembre 2021

La mixité femmes/hommes dans le secteur de la plasturgie en région Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS), juillet 2021

La demande d'emploi en ARA, sur 10 ans – JAKSE Christine (DREETS), juillet 2021

La négociation sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés de Haute-Savoie – YOUMBI Béatrice, MEYER Pascale (DREETS), juin 2021

Economie numérique : une activité fortement concentrée et spécialisée dans l'Isère et dans le Rhône – ANTOINE Patricia, BOUVET Sandra (Insee), JACOD Olivier, JAKSE Christine (DREETS), avril 2021

Evaluation de l'action du Groupe « qualité de vie au travail » - Plan Régional Santé au Travail – SOUTOUL Fanny, novembre 2020

Evaluation de l'action du Groupe « culture de prévention des risques professionnels » - Plan Régional Santé au Travail – JAKSE Christine, SEON Martial, novembre 2020

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 4^e trimestre 2021, DREETS –Pôle emploi, janvier 2022

Taux de chômage régional et départemental au 3^e trimestre 2021 – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, janvier 2022

Emploi salarié régional et départemental au 3^e trimestre 2021 – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, janvier 2022

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

